

ANNEXE

D'après le Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1985-1986. Le montant accordé par les présentes est de \$1,054,978,042.00 soit le total des montants des postes dudit Budget que contient la présente annexe. SOMMES accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'année se terminant le 31 mars 1986 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	AGRICULTURE		
	MINISTÈRE		
	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE		
15b	Développement du secteur agro-alimentaire—Contributions	69,802,000	
	PROGRAMME DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'INSPECTION AGRO-ALIMENTAIRES		
30b	Réglementation et inspection agro-alimentaires—Contributions	6,310,000	
	PROGRAMME DU SERVICE CANADIEN DES FORÊTS		
35b	Service canadien des forêts—Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les recettes de l'année	3,088,900	
40b	Service canadien des forêts—Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumés par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral	2,375,600	
45b	Service canadien des forêts—Subvention inscrite au Budget et contributions	48,676,700	
			130,253,200
	COMMUNICATIONS		
	MINISTÈRE		
	PROGRAMME DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE		
5b	Communications et culture—Dépenses en capital—Pour autoriser le virement au présent crédit de \$933,000 du crédit 1 ^{er} (Communications) de la <i>Loi de crédits n°2 de 1985-86</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	5,067,000	
10b	Communications et culture—Subventions inscrites au Budget et contributions	9,450,000	
			14,517,000
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
45b	Paiements à la Société Radio-Canada pour des dépenses en capital pour la prestation des services de radiotélévision		10,500,000